

## **SEANCE DU 14 JUIN 2012**

L'an deux mil douze, le quatorze du mois de juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM. BARBEREAU Gérard, BUFFET Michel, CROISSET Jean-Michel, FOUCHER Evelyne. TOUCHAIN Yves, CHENNEVEAU Christelle, VANNEAU André, MANUEL Jacqueline, FUSIL Daniel, FRANCHET Jean-Louis, FRANCHET Eveline

**Absents** : PORNIN Frédérique, pouvoir à BARBEREAU Gérard

BERIAIM Michèle, pouvoir à BUFFET Michel

DOMINGUEZ Pascal, pouvoir à FUSIL Daniel

Mme FRANCHET Eveline a été élue secrétaire de séance.

### **DECISIONS MODIFICATIVES**

Pour payer les panneaux de signalisation :

2188-Autres immobilisations corporelles +1160.00

020-Dépenses imprévues -1160.00

### **DEFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les riverains de Veillas ont attaqué au tribunal administratif l'arrêté du préfet accusant réception de notre déclaration d'agrandissement du lagunage de Veillas.

Le Tribunal administratif d'Orléans nous donne 60 jours pour lui faire parvenir nos conclusions et conformément aux délégations consenties par le conseil municipal par délibération en date du 27 mars 2008, Monsieur le maire a chargé Maître CASADEI d'assurer la défense des intérêts de la commune.

### **INSCRIPTION DES CIRCUITS DE LA SOLOGNE A VELO AU PLAN**

#### **DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES**

Le circuit pédestre du Mesnil mis en place par la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs du Dhuizon ainsi que l'axe directeur de la Sologne à Vélo ont été proposés au titre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux activités de nature.

L'inscription de ces circuits requiert l'accord exprès des communes concernées.

La commune s'engagera à entretenir et surveiller les voies concernées et la communauté de communes s'engagera à aménager cet itinéraire et à garantir l'entretien des aménagements réalisés.

Conformément aux dispositions des articles L311-1 à L311-6 du code du Sport, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De donner son accord pour l'inscription des espaces, sites et itinéraires figurant au plan annexé au PDESI
- De donner son accord sur l'avenant n°1 à la convention signée le 12 décembre 2011 entre la commune et le département visant à étendre les engagements des parties et autorise Monsieur le maire à le signer.

### **ONF : PROGRAMME DE TRAVAUX 2012**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le devis établi par l'ONF pour les travaux à réaliser en 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de faire réaliser la création de cloisonnements au broyeur sur les parcelles 9 et 11, le dégagement mécanique des semis naturels de chêne par broyage surélevé sur la parcelle 9 et la fourniture et mise en place de plaques de parcelles, pour un montant de 3514.25€HT, soit 4203.04€TTC et de donner tous pouvoirs au maire pour signer toutes pièces et mener à bien cette affaire.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Tarifs des gîtes gérés par les gîtes de France pour 2013:**

Le tarif de location des gîtes n'a pas été revu depuis 2009.

Le conseil décide d'approuver les tarifs de location suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

1 semaine : 395€pour les 2 grands gîtes et 360€pour le petit gîte

1 week-end : 160€ pour les 3 gîtes.

#### **Tarifs de la maison des Sublennes pour 2013 :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer comme suit les tarifs de location de la maison des Sublennes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013:

Week-end: 320€

Semaine : 500€(BS)

670 (HS)

#### **Emploi du temps de Séverine :**

Séverine demande à passer à 50% à la rentrée. Son emploi du temps sera donc réaménagé. Elle sera en classe de 8H30 à 11H45 et à la cantine de 11H45 à 13H15 mais ne reviendra plus le soir.

#### **Ecole :**

Monsieur le maire informe le conseil de l'arrivée d'un nouveau directeur à la rentrée, Monsieur Rémi Péré.

#### **Interconnexion des réseaux AEP Dhuizon/La Ferté**

Monsieur le maire informe le conseil d'une réunion le mardi 26 juin à 10H au siège de la communauté de communes Pays de Chambord pour :

- ⇒ Une rétrospective sur le déroulement des travaux,
- ⇒ le financement des travaux,
- ⇒ la convention de vente d'eau entre la commune de Dhuizon et la Communauté de communes du Pays de Chambord.

#### **Lampadaire de Rotte**

D. FUSIL informe le conseil que le lampadaire est de nouveau en panne.

Par ailleurs, la pendule qui commande l'éclairage publique Rue de Romorantin est encore dérégulée.

Terrains à vendre

La pancarte de mise en vente des terrains est en place, une annonce va être passée sur Internet.

Place de l'Eglise

Les arbres sont maintenant assez gros pour mettre les grilles de protection.

Les malfaçons ne sont pas encore réglées, faire jouer la responsabilité de l'entreprise.

Ecole

Les plans de la troisième tranche ont encore été modifiés afin de supprimer l'escalier et un mur porteur.

Stade de foot

Les joueurs se sont plaint que le stade n'avait pas été tondu.

Monsieur le maire, constatant l'épuisement de l'ordre du jour, lève la séance à 20H15.